

Subvention année <u>2025</u> : dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme

Le portail des subventions est accessible à partir du 15 Juillet 2024. Vous pouvez désormais déposer vos demandes de subvention sur la plateforme de la Ville.

Ces dernières devront être réceptionnées au plus tard le 10 novembre 2024 par nos services.

Lien direct vers la plateforme : https://sevres.mademande.fr/

Première demande Renouvellement Votre association n'a jamais déposé de Votre association a déjà déposé une demande de subvention auprès de la demande de subvention auprès de la Ville de Sèvres. Ville de Sèvres. Il vous suffit de vous connecter avec vos Il vous suffit de créer un compte en identifiants et votre mot de passe. cliquant sur le bouton Se connecter •3 A Créer un compte puis de remplir un formulaire d'information. Une fois connecté avec vos identifiants, un pas à pas détaillé sur l'utilisation du portail est à votre disposition.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter via l'adresse : subvention@ville-sevres.fr